

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 31/07/2024 - 18779 - 2019 B 04085 - 852 014 216 - 2D CONSULTING

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	2 089	1 593	496	0,10	200	0,04
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	2 089	1 593	496	0,10	200	0,04
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	334 415		334 415	66,40	257 130	56,06
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					4 042	0,88
. Personnel					750	0,16
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	21 613		21 613	4,29	32 185	7,02
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 466		13 466	2,67	53 274	11,62
. Autres					15 091	3,29
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	133 614		133 614	26,53	95 992	20,93
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	503 108		503 108	99,90	458 464	99,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	505 197	1 593	503 604	100,00	458 664	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 100)	100	0,02	100	0,02
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	10	0,00	10	0,00
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	149 295	29,65	138 496	30,20
Résultat de l'exercice	18 285	3,63	10 799	2,35
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	167 691	33,30	149 405	32,57
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	209 575	41,62	79 271	17,28
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	133	0,03		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 295	7,41	110 078	24,00
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	9 831	1,95	7 002	1,53
. Organismes sociaux	11 507	2,28	4 994	1,09
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	67 179	13,34	97 312	21,22
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	394	0,08		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			10 602	2,31
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	335 913	66,70	309 258	67,43
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	503 604	100,00	458 664	100,00

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 503 604,01 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 18 285,10 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 2 089 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 373	716		2 089
Immobilisations financières				
TOTAL	1 373	716		2 089

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 593 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 174	419		1 593
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 174	419		1 593

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.bureau &informat	2 089	1 593	496	3 ans
TOTAL	2 089	1 593	496	

3.2 - Etat des créances = 369 493 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	369 493	369 493	
TOTAL	369 493	369 493	

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 318 000 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	318 000
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	318 000

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 100 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	1,00	100
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	1,00	100

4.2 - Etat des dettes = 335 913 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	209 575	209 575		
Dettes financières diverses	133	133		
Fournisseurs	37 295	37 295		
Dettes fiscales & sociales	88 911	88 911		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	335 913	335 913		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 9 280 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	9 280
Autres dettes	
TOTAL	9 280

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 468 187 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 468 187	100,00 %
TOTAL	1 468 187	100,00 %

6 - AUTRES INFORMATIONS

2D CONSULTING
S.A.S.U. au capital de 100,00 Euros
Siège social : 112 AVENUE DE PARIS
94300 VINCENNES
R.C.S CRETEIL 852 014 216

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024

Le 30/06/2024,
à 10H,

Monsieur DAVID BERREBY, associé unique de la société **2D CONSULTING**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur DAVID BERREBY préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

D.B

Décision n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir un **bénéfice de 18 285,10** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **149 295,45** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **18 285,10** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **18 285,10** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **18 285,10** Euros. Il passera ainsi de la somme de **149 295,45** Euros à la somme de **167 580,55** Euros après affectation.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	
31/12/2022	0	
31/12/2021	42.857	
31/12/2020	74.286	

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000€ (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000€ (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

D.B

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président



